# Du registre aux délibérations du Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

**Administration Communale** 

Séance du 28 octobre 2013.-

de

### MORLANWELZ

#### ORDRE DU JOUR:

### Réf CC/13/09/007/NS

7.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget 2013 – Modification budgétaire n°1 – Non approbation – Avis.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général a.i.;

### Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que la Fabrique d'Eglise Saint-Martin demande une majoration de la part communale de 1.636,65 euros ;

Attendu que la fabrique d'Eglise peut effectuer des placements pour un montant de 323.200 euros ;

Vu les difficultés financières de la Commune ;

## DECIDE par seize voix pour, six voix contre et deux abstentions :

de ne pas approuver la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin pour l'exercice 2013 arrêté par le Conseil de Fabrique aux montants ci-après :

Dépenses en plus
Dépenses en moins
Recettes en plus
Recette en moins
Recette en moins
Recette en moins
328.300,00 euros
2.450,00 euros
333.850,00 euros
8.000,00 euros

En séance, jour que dessus. PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i., (s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président, (s) Ch. MOUREAU

#### POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,